

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du
Conseil : 14 Octobre 2014
En exercice.....23
Présents21
Pouvoirs2
Votants.....23.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 novembre, à 19 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, M. Guy SERGHERAERT, Mme Nadège PRENOIS, M Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Miréla DENYS, M Thierry CIERNIAK, M Christian MONIN, Mme Nadia BOUDJADI, Mme Valérie HENRY, Mme Anabelle MAZURIER, M Davy CRAGNOLINI, M Didier JORRY, Mme Nathalie COIGNOUX, Mme Elisabeth GROSELLIER, Mme Françoise FERNANDES, Mme Florence DEVAUX, M Patrick SABATIER, M Frédéric NÉRAUD, M Stéphane HARDY.

Etaient représentés :

Mme Catherine GRANIER mandataire Mme Sophie VRAI
M Marc HOUBERT mandataire M Guy SERGHERAERT

Mme Sophie VRAI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur BERTHAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Monsieur BERTHAUD demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire de :

- ✓ Mme Marie-Pierre BOSCHER décédée le 27 septembre 2014 à l'âge de 53 ans, domiciliée rue du 8 mai 1945 à Dordives.
- ✓ Mme Carmen MARTIN décédée le 21 octobre 2014 à l'âge de 88 ans, domiciliée 57 rue de Paris à Dordives.
- ✓ M Raymond RAGOT décédé le 19 octobre 2014 à l'âge de 74 ans, domicilié « le Moulin Brulé » à Dordives.

Mme Sophie VRAI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2014.
La Procès verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire)

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations:

- ✓ Décision n° 13-14 du 10 octobre 2014 concernant la signature de l'avenant au contrat passé avec la Société API restauration à la Chaussée Saint Victor pour l'actualisation des prix à compter de la rentrée 2014.
- ✓ Décision n° 14-14 du 10 octobre 2014 concernant l'encaissement de la somme de 2 056 € correspondant au règlement par la SMACL du préjudice matériel occasionné par un choc de véhicule sur un candélabre le 23 juillet 2014, 110 avenue de Paris

- ✓ Décision n° 15-14 du 10 Octobre 2014 concernant la signature d'un contrat de prestation de services avec M Fabrice Rodier, concepteur de jouets en bois, qui intervient pour l'animation de l'atelier « bois » dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, pour une période de 2 séances d'1h 30 par semaine.

Point non suivi d'un vote.

2) Affaires scolaires – participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du groupe scolaire. Frais de scolarité 2014/2015. Rapporteur M DUSOULIER.

Il est proposé de fixer le montant annuel de la scolarité à mettre à la charge des communes extérieures, pour les enfants scolarisés à Dordives. Il est précisé qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour l'année scolaire 2014-2015, ces frais ont été estimés à 1 097€ pour l'école maternelle et à 463€ pour l'école élémentaire.

Il est précisé que 9 élèves sont concernés, 8 domiciliés sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais et 1 sur la commune de Château-Landon.

Il est proposé de voter une augmentation de 3% pour l'école maternelle et de 3% pour l'école élémentaire par rapport au montant voté en 2013 selon le tableau ci-joint :

		Maternelle		Elémentaire	
		2013/2014	2014/2015	2013/2014	2014/2015
Nombre de trimestres	10 ^{ième}				
3 (septembre à juin)	10	984	1013	450	463
2 (janvier à juin)	6	591	608	271	279
1 (avril à juin)	3	295	303	133	136
1+1 (sept à déc)	4	394	405	180	185

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

3) Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'animateur territorial – mise à jour du régime indemnitaire.

Rapporteur M DUSOULIER :

Considérant la création récente du service « enfance-jeunesse » municipal.

Considérant l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée 2014-2015.

Considérant l'offre d'accueil pour les 3/5 ans depuis les vacances de la Toussaint.

Considérant qu'il convient de développer et d'organiser les activités de loisirs en direction de la jeunesse.

Il est proposé de créer un emploi d'animateur territorial (*catégorie B de la Fonction publique territoriale*) à temps complet qui sera chargé de participer au développement et à l'organisation des activités liées au service « enfance-jeunesse », y compris les TAP.

L'agent recruté sera appelé à participer à la conception du projet d'animation de la collectivité et à la coordination du service.

Mme FERNANDES prend la parole au nom du groupe « Expérience et Action » et précise que son groupe s'abstiendra. Elle rappelle qu'il avait été décidé lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2014 de créer un emploi sur le support de CUI-CAE qui serait en charge de la mise en œuvre des rythmes scolaires et de la coordination du service « enfance-jeunesse ». Elle précise que le groupe « Expérience et Action » avait adopté ce point ainsi que la création de divers emplois lors du conseil municipal du 20 août dans le cadre des TAP. Mme Fernandes indique que ce recrutement est incompréhensible, qu'il aurait fallu qu'une réunion de travail de la commission « enfance-jeunesse » soit organisée sur ce point.

Monsieur Dusoulier intervient et précise que la gestion des TAP qu'il assume depuis le début est très lourde et difficile à organiser, d'où la nécessité de s'appuyer sur un cadre expérimenté.

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture récente du centre de loisirs aux enfants âgés de 3 à 5 ans et qu'il convient au regard de ce nouvel accueil d'être rigoureux quant au recrutement du personnel qui doit être titulaire des diplômes adéquates. Il précise que le personnel qui était susceptible d'encadrer le service a échoué au BAFD. C'est un secteur sur lequel l'équipe majoritaire veille avec beaucoup d'attention et souhaite

développer. M le Maire évoque également le projet de transfert de cette compétence à la CC4V qui est actuellement à l'étude.

M le Maire précise que lors de la prochaine commission des finances seront présentés le bilan du service et une proposition de budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 18 voix pour et 5 abstentions (groupe « Expérience et Action »).

4) Mise à jour du régime indemnitaire correspondant au grade d'animateur – Rapporteur Mme Denys.

Considérant la création d'un emploi d'animateur à temps complet il est proposé de mettre à jour le régime indemnitaire du personnel communal en prévoyant l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) pour ce cadre d'emplois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 18 voix pour et 5 abstentions (groupe « Expérience et Action »). Le groupe « Expérience et Action » précise s'abstenir pour les mêmes raisons que la question précédente qui en découle.

5) Création d'un emploi de CUI-CAE pour les services techniques municipaux – Rapporteur Mme Denys.

Considérant les besoins des services techniques en termes de personnels, il est proposé de créer un emploi sur le dispositif CUI-CAE à temps complet. Le salaire de l'agent ainsi recruté sera pris en charge à 90% sur 20 heures hebdomadaires. Le recrutement pourrait se faire avant la fin de l'année 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

6) Modification de la délibération du 29 avril 2014 décidant de la création d'un emploi sous la forme d'un CUI-CAE pour 20 heures par semaine en qualité de collaborateur auprès de l'agent de l'urbanisme – Rapporteur Mme Denys

Considérant que l'agent en charge de l'urbanisme a sollicité sa mise en disponibilité pour reprendre des études, il est proposé de modifier la délibération du 29 avril 2014 décidant de la création d'un emploi de CUI-CAE sur 20 heures et de porter le nombre d'heures hebdomadaires à 35 H à compter du 1^{er} décembre 2014. Il est précisé que la prise en charge du salaire est de 90% sur 20 heures hebdomadaires.

M Néraud prend la parole au nom du groupe « Expérience et Action » en précisant que le service de l'urbanisme doit être géré par un agent de la fonction publique. Le recours à un emploi sur un support CUI-CAE est une forme de précarisation de l'emploi public, pour cette raison son groupe s'abstiendra.

M Berthaud lui répond que la commune est dans l'obligation de former les agents recrutés sur les contrats aidés, que le moment venu ils pourront être intégrés dans le service public.

Mme Denys souhaite apporter des précisions complémentaires concernant la mise en disponibilité de l'agent en poste et la nécessité pour la collectivité de conserver cet emploi pendant 3 ans pour le cas où l'agent titulaire souhaiterait réintégrer. Par conséquent l'emploi ne peut être supprimé, « nous avons actuellement un agent en capacité à assumer la fonction c'est la raison pour laquelle nous proposons la modification du CUI-CAE ».

M Néraud répond qu'il est convaincu par les explications de Mme Denys.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

7) Modification de la délibération n° 29 du 13 décembre 2013 portant sur les tarifs pour le concert « Les Folies Françaises ». Rapporteur Mme Prénos.

Considérant la demande de la trésorerie de Ferrières en Gâtinais, il est proposé de modifier la délibération n° 29 du 13 décembre 2013 en précisant la couleur des tickets qui seront vendus ainsi qu'il suit :

Prix des places :

Tickets bleus : 12 € pour les adultes (tarif identique à la délibération n° 29)

Tickets verts : 8 € pour les enfants de moins de 10 ans (tarif identique à la délibération n°29)

Tickets jaunes : 20 € - (étant précisé que ces tickets ne seront pas vendus ce jour là, cependant la trésorerie détient des tickets de cette couleur, par conséquent il convient de les mentionner sur la délibération).

Tickets oranges : 4 € - (même commentaire que pour les tickets jaunes).

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

8) Intégration de nouveaux membres au sein de l'EPFLI « Foncier Cœur de France » - Rapporteur M Berthaud

Considérant que l'EPFL du Loiret est devenu l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental « EPFLI Foncier Cœur de France » par suite de la modification des statuts adoptée en assemblée générale le 23 juin 2014. Considérant l'avis favorable du conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France aux demandes d'adhésion :

- ✓ du Département d'Eure-et-Loir,
- ✓ du Département du Loir-et-Cher,
- ✓ de la Commune de Bonnée (45),
- ✓ de la Communauté de Communes du Sullias (45),
- ✓ de la Communauté de communes du canton de Briare (45),
- ✓ de la Communauté du Pays de Vendôme (41),

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable aux demandes d'adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

9) Convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du cinémobile – Rapporteur M Cierniak.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant cinémobile.

Il est précisé que la convention arrive à son terme en fin d'année 2014, que la nouvelle convention prendra effet au 1^{er} janvier 2015 et sera renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Il est également précisé que le jour de passage du cinémobile sera le mercredi à compter du 1^{er} janvier 2015.

M Cierniak fait part d'une baisse de fréquentation alors que la programmation des films est de qualité.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant cinémobile.

10) Centrale d'achat APPROLYS – Adhésion et désignation des représentants de la commune – Rapporteur M MONIN

Les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir ont créé la centrale d'achat Approllys sous la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public.

En qualité de centrale d'achat, Approllys passe des marchés publics destinés pour ses besoins propres ou pour les besoins de ses membres.

Il est proposé aux membres du conseil :

- 1) d'adhérer à la centrale d'achat Approllys ;
- 2) d'approuver les termes de la convention constitutive dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- 3) de désigner en qualité de représentants à l'assemblée générale, M Davy CRAGNOLINI titulaire et Mme Miréla DENYS suppléante ;

M Monin précise que l'objectif est de réaliser des économies par l'intermédiaire d'une centrale d'achat. Un premier marché sera lancé par Approllys sur la fourniture de gaz dès 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adhère à la centrale d'achat Approllys, approuve les termes de la convention constitutive et désigne les représentants de la commune à l'assemblée générale.

11) Remplacement d'un membre auprès du Centre Communal d'Action Sociale. Rapporteur Mme VRAI.

M Didier Jorry ayant fait part de son intention de ne plus siéger au sein du CCAS il est proposé de désigner Mme Nathalie COIGNOUX en remplacement.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Nathalie COIGNOUX en qualité de membre auprès du CCAS.

12) Informations et remerciements :

M le Maire fait part des remerciements qui lui sont parvenus depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Remerciements de Mme Duchene Présidente de l'association « Hugo en Fête » pour l'attribution d'une subvention lors du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2014.

Remerciements de M Poillerat Directeur du CHAM pour la réalisation de travaux d'insonorisation de la consultation médicale avancée. Dans ce courrier M Poillerat précise que l'activité est en augmentation depuis l'arrivée de M le Docteur Guilbault et l'ouverture étendue à 4 demi-journées, M Poillerat souhaite que cette tendance se pérennise. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de formaliser, par un avenant de reconduction, la convention initiale compte tenu de l'évaluation positive.

M le Maire fait part du changement positif de l'accueil des patients, depuis les travaux d'insonorisation.

Remerciements de M Claude Duedal Président de l'Octave pour l'achat de différents habits et accessoires.

Remerciement de M Claude Joly délégué régional à la Fondation du Patrimoine pour le versement de la cotisation annuelle

M le Maire communique au conseil les informations suivantes :

Cérémonie du 11 novembre : M le Maire souhaite qu'un grand nombre d'élus soit présent lors de la cérémonie. Il précise qu'une commémoration sera faite au cimetière pour les soldats morts en 14/18, les élus se rendront ensuite devant le monument aux morts.

S'agissant de la vidéosurveillance, il informe le conseil qu'une étude est en cours pour une implantation sur le carrefour de la rue de César et de la D2007. Du fait des travaux d'allongement des quais de la gare, il y aura une augmentation de la circulation et de la vitesse dans les rues de la commune, ce qui nécessitera l'installation d'un système de vidéosurveillance dans un premier sur le carrefour de la rue de César.

M le Maire fait ensuite part du lancement d'une consultation pour la désignation d'un bureau d'étude dans le cadre de l'agrandissement de la cantine municipale. En fonction de l'avancée du projet celui-ci sera présenté au conseil municipal et aux parents d'élèves à la fin du 1^{er} semestre 2015. Les travaux seraient réalisés en 2016.

M le Maire informe le conseil sur le coût des travaux de démolition des bâtiments situés sur le Porchoir qui sont estimés à 50 000 €. Il précise que le recours à l'emprunt ne sera pas possible avant l'année 2017 compte tenu de la convention de portage avec l'EPFLI.

M Pissis communique sur l'état du serveur informatique qui nécessitera son remplacement très rapidement. Le coût de cet investissement s'élève à 10 000 €.

Concernant le vote du compte administratif et du budget 2015, M le Maire informe que celui-ci sera voté en février.

M le Maire communique la date du prochain conseil qui aura lieu le mardi 9 décembre 2014 à 19 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire



Jean BERTHAUD